

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)
Championnat Régional d'hiver de Beach Volley
Séniors / M18 (surclassé(e)s) –
Féminin et Masculin Saison 2026/2027

Commission Régionale Beach (CRB)

Dernière mise à jour le, 05/10/2026

Sous réserve d'approbation du Comité Directeur

A. Généralités

Collectifs engagés par club	6 par club pouvant recevoir, 2 pour les clubs ne pouvant pas
Nombre de joueurs/joueuses par collectif	Minimum 2, maximum 6
Nombre de joueurs/joueuses par feuilles de match	2
Nombre de joueurs/joueuses par journée de championnat	Minimum 2, maximum 6
Nombre de muté(e)s	Illimités, les mutations doivent être faites pour la phase retour
Licence	Outdoor compétition obligatoire
Format des rencontres	2 sets de 21 pts, 2 pts d'écart et tie-break à 15
Inscription jusqu'au	6 octobre 2026
Frais d'inscription	Clubs sans arbitre de Beach-volley : 61,50 € Clubs avec arbitre de Beach-volley : 38€
Début du championnat	Samedi 24 octobre 2026
Fin du championnat	Dimanche 28 mars 2027

B. Déroulement de la compétition

Le championnat hivernal se déroule en 3 phases.

1. Phase aller : Octobre à décembre

À l'issue de la clôture des inscriptions, un classement est établi selon les points techniques cumulés des deux meilleur(e)s joueur(se)s de chaque collectif de départ.

Le classement est scindé en deux en respectant l'équilibre du nombre de collectifs. Deux niveaux sont ainsi constitués : la Régionale 1 et la Régionale 2.

Dans chacun des niveaux régionaux, les poules sont construites selon le principe d'un serpent. Les matchs aller se déroulent d'octobre à décembre.

2. Phase retour : Janvier à mars

De janvier à mars, les collectifs disputent les matchs retour au sein de leur poule respective. Le championnat se déroule ainsi sur six journées, comprenant les matchs aller et retour. À l'issue de ces six journées, un classement définitif est établi selon l'ensemble des résultats obtenus.

3. Finales : 28 mars 2027

À l'issue des six journées du championnat, des phases finales de Régionale 1 et de Régionale 2 seront organisées.

Le nombre de collectifs qualifiés ainsi que la formule sportive des phases finales seront déterminés en fonction du nombre de collectifs engagés dans chaque championnat et des capacités d'accueil des sites disponibles.

Un RPE spécifique aux phases finales sera communiqué ultérieurement. Il précisera notamment les modalités de qualification, la formule sportive, le format des rencontres, les lieux et les horaires.

C. La comptabilisation des points

Victoire 2-0	Victoire 2-1	Défaite 1-2	Défaite 0-2	Forfait non justifié	Forfait justifié
3 pts	2 pts	1 pt	0 pt	-1 pt	0 pt

Le classement final s'établit en fonction de :

1. Nombre de points
2. Si égalité du nombre de points : nombre de victoires
3. Si égalité du nombre de victoires : coefficient sets
4. Si égalité du coefficient sets : coefficient points
5. Si égalité coefficient points : résultat de la confrontation directe entre les deux collectifs ex aequo.

Les feuilles de match seront fournies à chaque journée. Elles devront être envoyées à la CRB par mail dans **les 24 h qui suivent la journée de championnat** par le collectif qui sera nommé pour chaque journée. [En général l'un des deux collectifs qui joue le dernier match de la journée]

D. Arbitrage

Rencontres du championnat	Selon les disponibilités des arbitres. Sinon, auto-arbitrage
Finales	Arbitres officiels désignés par la ligue

En dehors des finales, les arbitres seront payés par les clubs en fin de saison.

Les règles de Beach-Volley FIVB sont à appliquer sur l'ensemble du championnat.

E. Récompenses

Vainqueurs des finales de Régionale 1 féminine et masculine : attribution d'une à deux wildcards Main Draw pour la Série 2-1000 organisée par la Ligue au cours de la saison.

Vainqueurs des finales de Régionale 2 féminine et masculine : attribution d'une à deux wildcards pour les qualifications de la Série 2-1000 organisée par la Ligue au cours de la saison.

Les wildcards Main Draw et qualifications devront être utilisées exclusivement par les membres du collectif vainqueur. Les paires pourront être constituées de deux membres du collectif ou d'un membre du collectif associé à un licencié du même club.

Des récompenses complémentaires seront également remises à l'occasion des phases finales. Elles pourront notamment prendre la forme de coupes, de médailles, de goodies ou de dotations textiles telles que des sweats ou des tee-shirts. La nature et les modalités d'attribution de ces récompenses seront déterminées par la Commission Régionale Beach.

F. Collectifs

Les collectifs sont composés de licencié·e·s d'un même club.

La liste des joueurs et joueuses, composée de deux personnes au minimum, doit être communiquée lors de l'inscription du collectif, avant la clôture des inscriptions.

Un·e joueur·se ne peut pas jouer dans deux collectifs différents.

Toutefois, un changement de collectif pourra exceptionnellement être autorisé afin de remplacer un·e joueur·se blessé·e.

Qualification des joueurs/joueuses

Il est possible d'inscrire de nouveaux joueurs ou de nouvelles joueuses dans chaque collectif uniquement pendant la phase aller, dans la limite de six joueurs ou joueuses par collectif.

Seuls les joueurs et joueuses inscrits dans un collectif durant la phase aller pourront participer à la phase retour ainsi qu'aux finales. Ils devront avoir disputé au minimum un match pendant la phase aller et ne pourront participer qu'avec le collectif dans lequel ils sont inscrits.

Aucun remplacement de joueur ou de joueuse n'est autorisé au cours d'un match.

G. Blessure

En cas de blessure dans un collectif à deux joueurs/joueuses pendant les phases retours et finales, le remplacement est possible uniquement par un-e joueur-se du même club ne figurant dans aucun autre collectif et sur présentation obligatoire d'un certificat médical.

H. Report de match

Les demandes de report de match doivent être faites en amont, au minimum 1 semaine avant la date prévue du match. Les matchs peuvent se jouer en dehors des plateaux sur les sites de pratique des différents clubs. Le report de date ainsi que le site désigné doivent être validés par les deux collectifs et la CRB.

I. Résultats

Les résultats et feuilles de match de chaque journée de championnat seront publiés sur le site fédéral le lundi suivant la journée concernée.

J. Tenues des joueurs

Pendant l'ensemble du championnat, phases finales comprises, les deux joueurs ou joueuses d'un même collectif devront porter des maillots similaires et numérotés **1 et 2**.

K. Pôle Beach-Volley IDF

Un collectif par genre pourra être inscrit par le pôle beach-volley Ile de France. Les pôlistes participeront sous la bannière du Pôle et non de leurs clubs respectifs. Ils peuvent donc avoir des licences beach-volley de clubs différents. Seule la règle concernant l'obligation de jouer à minima 1 match en phase aller pour se présenter en phase retour ne sera pas appliquée à ces collectifs

Ligue d'Ile de France de Volley-Ball
36, Rue Etienne Dolet–94200 Cachan
01 46 63 09 68 - ligue@volleyidf.org

